•		
PROGRAMME	Infographie (5344)	
CODE DU COURS	465-074	
COMPÉTENCE 7	Profils Colorimétriques	
ENSEIGNANT	Louis-Philippe Pouliot	
DURÉE	60 heures	
UNITÉS	4	

PLAN DE FORMATION

Énoncé de la compétence : Gérer des profils colorimétriques + projet synthèse pour interfaces visuelles

Contexte de réalisation : Pour des interfaces visuelles, dans un environnement où l'éclairage est contrôlé.

À l'aide d'appareils de projection : écrans de différents formats. À l'aide d'un colorimètre, de logiciels de gestion des couleurs,

des normes de diffusion électronique.

PROGRAMME D'ÉTUDES

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE PERFORMANCE	
1 Créer des accords de couleurs	 » Compréhension de la psychologie des couleurs. » Compréhension et utilisation du cercle chromatique. » Justification des choix de couleurs. 	TICIPATIVE
2 Réaliser un projet synthèse pour interfaces visuelles	 » Révision et consolidation des notions apprises. » Présentation du produit. » Enrichissement de nouvelles techniques. » Participation aux discussions. » Présence aux cours. 	EVALUATION PARTICIPATIVE
3 Caractériser les couleurs d'appareils de projection.	 » Utilisation appropriée du colorimètre. » Interprétation juste des caractéristiques techniques des appareils de projection. » Détermination correcte du gamma, de la luminosité, des couleurs et de la température des couleurs. 	SOMMATIVE
4 Créer des profils colorimétriques pour les appareils de projection.	 » Interprétation juste des données colorimétriques. » Qualité du rendu des valeurs de gris, du détail dans les ombres et les hautes lumières, de la saturation et des couleurs pour les appareils de projection. » Validation appropriée des profils colorimétriques. 	ÉVALUATION !

2			
PROGRAMME	Infographie (5344)		
CODE DU COURS	465-074		
COMPÉTENCE 7	Profils Colorimétriques		
ENSEIGNANT	Louis-Philippe Pouliot		
DURÉE	60 heures		
UNITÉS	4		

DÉROULEMENT/PRÉCISIONS

- » Un suivi individuel ou en groupe à chaque cours. En cas d'absence, un courriel est requis pour expliquer la raison et la progression du projet.
- » On ne peut passer à la phase suivante avant de terminer la précédente.
- » Toutes les phases doivent avoir été complétées pour avoir accès à l'examen. Dans le cas contraire, l'examen sera reporté un vendredi après-midi après la remise et l'approbation de toutes les phases.
- » Un élève ayant été absent plus de 20% pourrait se voir refuser l'accès à l'épreuve sommative.
- » Si deux élèves se retrouvent avec le même produit, il sera considéré comme non complété (pour les deux).

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

COURS	DESCRIPTION
1	PHASE 01 > CRÉATION D'UN SITE WEB [5B]
6	PHASE 02 > EBLAST [1B]
7	PHASE 03 > ANIMATION : LAPRESSE+ [3B]
10	PHASE 04 > EPUB [3B]
13	PHASE 05 > MÉDIA SOCIAUX [2B]
15	PHASE 06 > VIDÉO PROMOTIONNELLE [2B]
17	Calibration.
18	EFS

Pour être admissible à l'évaluation aux fins de sanction, l'élève doit avoir complété toutes les assignations obligatoires indiquées ci-haut ou celles indiquées par l'enseignant afin de parfaire son apprentissage.



PROGRAMME	Infographie (5344)	
CODE DU COURS	465-074	
COMPÉTENCE 7	Profils Colorimétriques	
ENSEIGNANT	Louis-Philippe Pouliot	
DURÉE	60 heures	
UNITÉS	4	

ÉVALUATION À DES FINS DE SANCTION

SEU		- 6-	HCC	
IIP 1 =L 1 J	17/1	-1114	1000	

3

Gérer des profils colorimétriques. Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir au moins

80 points sur une possibilité de 100 (80 %)

RÈGLE DE VERDICT

Le candidat obtient la totalité des points alloués ou 0 pour chacun des éléments notés à l'épreuve.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS À DES FINS DE SANCTION

INDICATEURS	PONDÉRATION	PONDÉRATION
Caractériser les couleurs d'appareils de projection	Respect des procédures de branchement et de mise en marche du colorimètre	0 ou 10
Créer des profils colorimétriques pour les appareils de projection	Vérification précise de la prise en charge des profils colorimétriques par le système d'exploitation et les logiciels.	0 ou 10
Synchroniser les profils colorimétriques	Choix approprié des profils colorimétriques Validation correcte de la correspondance des profils	0 ou 40 0 ou 40

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- » Pour être admissible à l'évaluation aux fins de sanction, l'élève doit avoir réalisé et réussi les activités d'apprentissage prévues au plan de cours, ou celles que le formateur jugera indiquées.
- » L'élève ayant accumulé plus de 15% d'absences non motivées pendant la compétence n'aura pas droit à la récupération.
- » Suite à une convocation, la présence à la récupération devient obligatoire dans la mesure où l'élève veut se prévaloir de son droit de reprise.
- » Un échec à la reprise entraîne l'obligation de reprendre la compétence.
- » L'absence non motivée à une évaluation à des fins de sanction reçoit la mention « absent». L'élève a droit à l'examen et à la reprise, s'il a lieu, mais ne peut se prévaloir de la récupération.
- » Après deux absences non motivées à l'évaluation de fins de sanction pour une même compétence, l'élève peut être retiré de la compétence ou du programme.